



CONTRAT DES COURS MINERVES

Par **leobibi**, le **15/10/2013** à **09:56**

Bonjour,

je me permets dev vous faire parvenir se courrier car avant j'avais PAT76 qui répondait à nos questions mais là elle n'est plus disponible je pense.

Donc voilà après avoir bien suivis ses conseils, ma fille vient de recevoir de la société SORREC une demande de paiement d'une somme de 2314.74 alors que ma fille ne devait que 960 euros je comprend pas bien leurs façon de faire aucune lettres de recommandée, aucun courrier juste un mail avec une menace et de soldé une dette ou je suis complètement pas d'accord, car pour revenir au fait ma fille avait fait une demande de renseignement et après elle à été harcelé par eux pour qu'elle signe le contrat des cours Minerve avecune somme à payer tout les mois alors qu'elle était en intérim elle n'avait que 18 ans il on bien profité de sa naïveté, elle à commencé les cours qui n'était même pas adapté à son niveau d'étude, ils sont une façon de procéder qui est honteuse, quand elle à voulu arrêtée c'était trop tard, il mon dit qu'elle avait qu'à faire attention et que c'était son problème, en plus elle n'a pas les moyen de payé qui plus est des demande faite par mail incroyable!!! c'est pas légale je pense?

MERCI

J'attend vos réponse

FABY

Par **Marion3**, le **15/10/2013** à **12:26**

Bonjour,

A quelle date a été effectué le dernier versement de votre fille ? (mois, année)

Cordialement